

Projet social et de développement durable

« A Petits Pas »

Le projet social fait partie du projet d'établissement.

Il situe la structure dans un cadre « géopolitique » global, il met en évidence la situation démographique de la commune et les profils des familles d'un point de vue socioprofessionnel. Il met en relief les besoins des familles et l'évolution des modes d'accueil sur le territoire. Il fait le point sur les liens partenariaux de la structure avec l'extérieur.

Il est à la fois la base du projet d'établissement de la structure existante mais aussi le socle permettant d'appuyer les projets futurs après l'étude des besoins de la population.



LES OBJECTIFS - PREAMBULE

Le projet social est un état des lieux de l'environnement de la crèche, qui justifie son fonctionnement. Le but est de répondre aux besoins des familles accueillies en crèche.

Résoudre la question de la conciliation des temps de travail avec la vie familiale, professionnelle et personnelle exige de prendre en compte le salarié, le parent, le citoyen et l'évolution de la société (réduction du temps de travail, par exemple).

Pour que la société avance tout en restant attentive, les établissements répondent qualitativement et quantitativement aux besoins des tout petits et de leurs familles sur un territoire : c'est le projet social et éducatif. À la fois réflexion et action, toujours évolutif, il organise des réponses de terrain aux demandes exprimées... ou implicites : permettre à l'enfant de vivre sa singularité dans un monde collectif et social, considérer les parents comme les premiers éducateurs et un maillon indispensable sans le concours desquels aucune politique de la petite enfance n'a de sens.

Ce projet social permet de créer une proximité avec les partenaires mais également les familles. Pour les professionnels, il permet une meilleure réalisation du projet pédagogique.

Les professionnels de la petite enfance veillent à établir des actions éducatives dans le respect du projet social de la crèche. Ainsi, ils aident les enfants à grandir et à s'épanouir, en mettant en place des activités, évènements, journées à thèmes... en s'adaptant au contexte de la crèche.

Le projet de développement durable : "Parfois un peu floue, la notion de développement durable repose sur trois piliers : un aspect social, un aspect économique, et un aspect environnemental. Ces trois dimensions sont celles de l'activité humaine, trois enjeux pour l'homme et sa survie sur la planète." (Source <https://www.kloranebotanical.foundation/fr>).

TABLES DES MATIERES

LES OBJECTIFS - PREAMBULE	2
1 INTEGRATION DE LA STRUCTURE DANS SON ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE, SOCIO-ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE	4
1.1 Caractéristiques du territoire	4
1.2 Caractéristiques démographiques et socio-économiques du territoire	5
1.2.1 Population par grandes tranches d'âges	5
1.2.2 Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle	5
1.2.3 Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle 2021	6
1.2.4 Composition détaillée des ménages composés d'une seule famille	6
1.2.5 Composition des familles	7
1.2.6 Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021	8
1.2.7 Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021	8
1.2.8 Projets de constructions	9
1.2.9 Demandes de mode d'accueil auprès du Relais Petite Enfance entre 2021 et 2024	9
1.2.10 Chiffres de la commission d'attribution des places de la crèche du 10/04/2024	9
1.3 Analyse des données	10
1.4 L'existant et l'offre d'accueil	11
1.4.1 Les différents mode d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans	11
1.4.2 La scolarité	11
1.4.3 La vie associative (orientée vers les familles et la petite enfance)	11
1.4.4 Les autres services proposés sur la commune	11
1.5 Les partenaires	12
1.5.1 Les partenaires extérieurs	12
1.5.2 Les partenaires internes	12
1.6 Historique de la crèche	13
13	
2 LE PROJET SOCIAL	14
2.1 Le décret d'août 2000	14
2.2 Les modalités de participation des familles	14
2.2.1 L'information des familles	14
2.2.2 Participation des familles à la vie de la structure	15
2.2.3 Actions de soutien à la parentalité proposées	15
2.3 Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure	15
2.4 Les actions partenariales	16
2.4.1 Avec le RPE et l'association AssmatSantes	16
2.4.2 Avec la Résidence Autonomie	16
2.4.3 Avec les deux écoles maternelles de la commune	17
2.4.4 Avec les accueils de loisirs	17
2.4.5 Avec le service emploi-insertion	17
2.4.6 Avec le référent santé et accueil inclusif et la maison de santé Pasteur	17
2.4.7 Avec le service de PMI	17
2.4.8 Avec le centre Monfort (CAMPS)	18
2.4.9 Avec la CAF	18
2.4.10 Avec les associations de la commune	18
2.4.11 Avec le pôle médical Agora Santé	18
3 LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	19
3.1 L'éducation environnementale	19
3.1.1 Les repas	19
3.1.2 Les soins	19
3.1.3 Les gestes au quotidien	19
3.2 Les activités proposées aux enfants	19
3.3 Les projets	20
3.4 Conclusion	20

1 INTEGRATION DE LA STRUCTURE DANS SON ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE, SOCIO-ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

1.1 Caractéristiques du territoire

Commune de 5 663 habitants au 1^{er} janvier 2020 selon l'INSEE, Santes est l'une des 95 communes de la Métropole Européenne de Lille.

Santes se trouve au Sud-Ouest de la métropole lilloise dans les Weppes, à la frontière du Mélantois.

Au 1^{er} janvier 2024, Santes est catégorisée ceinture urbaine, selon la nouvelle grille communale de densité à sept niveaux définie par l'Insee en 2022. Elle appartient à l'unité urbaine de Lille (partie française), une agglomération internationale regroupant 60 communes, dont elle est une commune de la banlieue. Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Lille (partie française), dont elle est une commune de la couronne. Cette aire, qui regroupe 201 communes, est catégorisée dans les aires de 700 000 habitants ou plus (hors Paris).

La gare de Santes est desservie par des trains TER Hauts-de-France effectuant des missions entre les gares de Lille-Flandres et de Béthune, ou de Lens, ou de Saint-Pol-sur-Ternoise.

La commune est desservie, en 2023, par les lignes 58, 61, 901 et par les lignes de transport à la demande 22R et 61R du réseau Ilévia.

Dans une région densément urbanisée et cultivée, la commune a conservé (ou restauré), notamment grâce à l'association Santes nature [archive] et au parc de la Deûle un niveau de naturalité supérieur à la moyenne de l'agglomération (LMCU). Santes, près du jardin MOSAIC accueille l'un des trois pôles du parc de la Deûle, dit « *la Nature retrouvée* », le pôle voisin à Wavrin étant nommé « *la Nature domestiquée* ».

Le site de la Gîte est un ancien dépôt de VNF issu de la mise à grand gabarit du canal (Gabarit Freycinet), qui s'est spontanément renaturé.

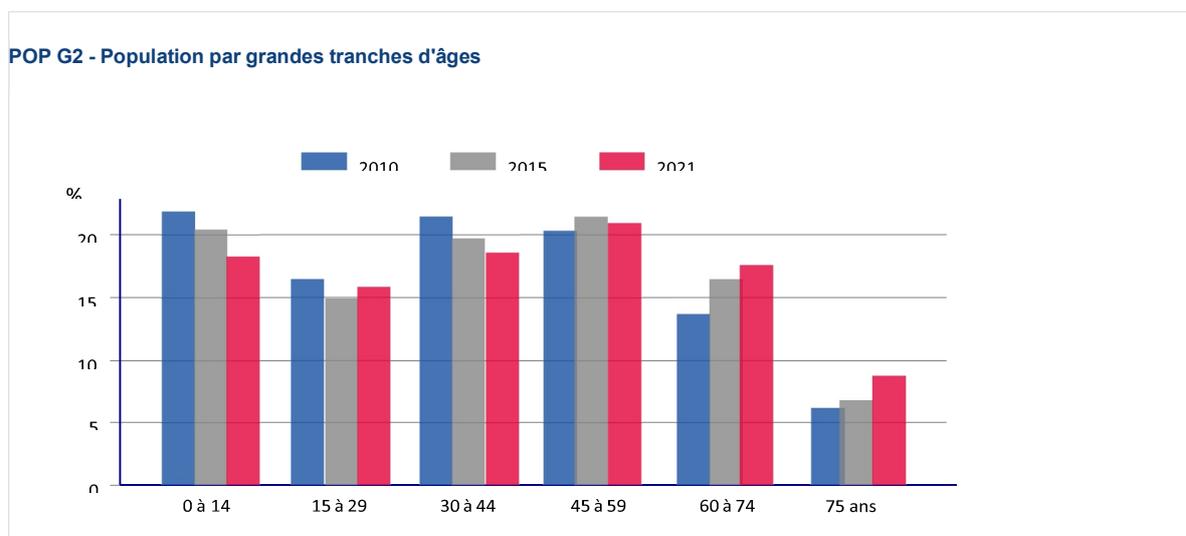


1.2 Caractéristiques démographiques et socio-économiques du territoire

1.2.1 Population par grandes tranches d'âges

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges						
Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	5 618	100,0	5 811	100,0	5 660	100,0
0 à 14 ans	1 231	21,9	1 194	20,5	1 038	18,3
15 à 29 ans	923	16,4	867	14,9	894	15,8
30 à 44 ans	1 206	21,5	1 145	19,7	1 052	18,6
45 à 59 ans	1 144	20,4	1 248	21,5	1 187	21,0
60 à 74 ans	768	13,7	960	16,5	998	17,6
75 ans ou plus	346	6,2	397	6,8	491	8,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

1.2.2 Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle						
Catégorie socioprofessionnelle	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	4 457	100,0	4 650	100,0	4 649	100,0
Agriculteurs exploitants	8	0,2	10	0,2	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	134	3,0	142	3,1	152	3,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	493	11,1	721	15,5	759	16,3
Professions intermédiaires	872	19,6	812	17,5	804	17,3
Employés	781	17,5	629	13,5	609	13,1
Ouvriers	355	8,0	437	9,4	336	7,2
Retraités	1 120	25,1	1 188	25,5	1 405	30,2
Autres personnes sans activité professionnelle	694	15,6	711	15,3	584	12,6

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

1.2.3 Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle 2021

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2021					
Catégorie socioprofessionnelle	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	2 203	2 446	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	101	50	0,0	5,4	2,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	493	266	3,5	31,2	5,8
Professions intermédiaires	276	528	12,6	29,7	6,4
Employés	171	438	16,2	18,8	6,1
Ouvriers	271	65	10,7	8,6	4,6
Retraités	616	790	0,0	0,3	72,1
Autres personnes sans activité professionnelle	276	308	57,0	6,1	2,8

1.2.4 Composition détaillée des ménages composés d'une seule famille

FAM T1bis - Composition détaillée des ménages composés d'une seule famille			
Ménages d'une famille	Nombre de ménages	%	Population des ménages
Ensemble	1 693	100,0	4 986
Couple sans enfant	659	38,7	1 323
Couples avec enfant(s)	807	47,4	3 097
Couple avec uniquement enfant(s) du couple	735	43,1	2 795
Couple avec au moins un enfant d'un seul des deux membre du couple	72	4,2	302
Famille monoparentale	227	13,3	566
Homme seul avec enfant(s)	69	4,1	174
Femme seule avec enfant(s)	158	9,3	392

Sources : Insee, RP2021, exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

1.2.5 Composition des familles

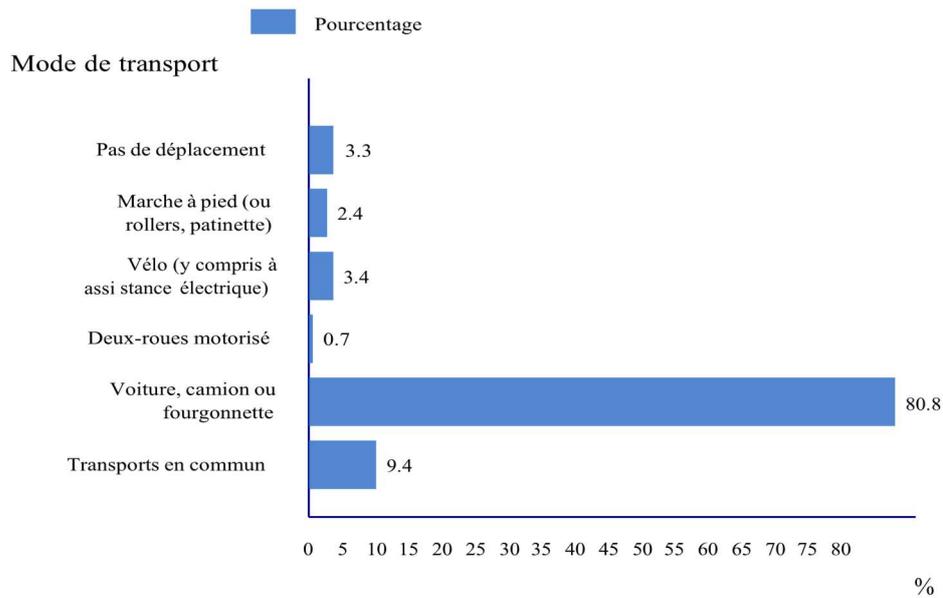
FAM T3 - Composition des familles						
Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	1 661	100,0	1 761	100,0	1 713	100,0
Couples avec enfant(s)	856	51,5	848	48,1	807	47,1
Familles monoparentales	225	13,5	198	11,2	227	13,3
Hommes seuls avec enfant(s)	43	2,6	36	2,0	54	3,2
Femmes seules avec enfant(s)	181	10,9	162	9,2	173	10,1
Couples sans enfant	580	34,9	716	40,6	680	39,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

1.2.6 Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021

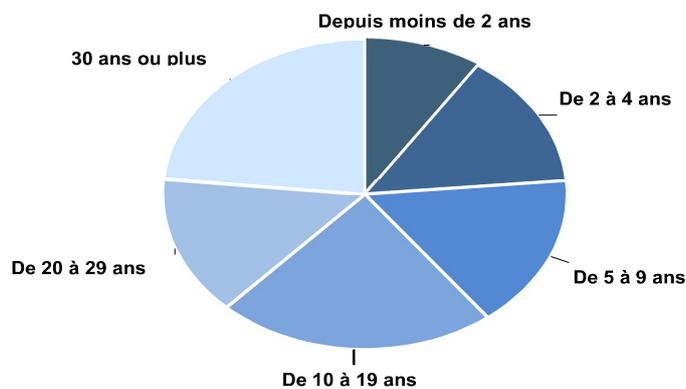


Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

1.2.7 Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021



Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

1.2.8 Projets de constructions

- Rue du Rosoir construction d'un bâtiment de 16 logements.
- Rue du Pilloy construction de 18 maisons individuelles dont 10 jumelées et d'un collectif de 10.
- Clos de Lestrée 16 logements individuels.

1.2.9 Demandes de mode d'accueil auprès du Relais Petite Enfance entre 2021 et 2024

RPE		2021	2022	2023	2024
Nombre de demandes concernant la recherche d'un mode d'accueil		32	23	21	31

1.2.10 Chiffres de la commission d'attribution des places de la crèche du 10/04/2024

Nombre total d'enfants présentés	Nombre total d'enfants retenus	% d'enfants retenus	Nombre total d'enfants NON retenus	% d'enfants NON retenus
32	18	56%	14	44%

1.3 Analyse des données

La commune de Santes, caractérisée par un environnement préservé et un cadre de vie familial agréable, connaît une croissance démographique soutenue.

Cette évolution soulève un enjeu majeur : répondre à la demande croissante en modes de garde pour la petite enfance.

En effet, la proportion de familles avec enfants est élevée, notamment parmi les 30-44 ans.

Par ailleurs, la congestion routière liée aux déplacements professionnels des habitants complique l'organisation des familles.

Si les horaires d'ouverture de la crèche municipale s'adaptent aux contraintes horaires de la majorité des familles, les besoins spécifiques des familles aux horaires atypiques demeurent insuffisamment couverts.

De même, le nombre d'assistantes maternelles agréées ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes.

57,2% de la population est active, tandis que 12,6% ne l'est pas.

Il semble qu'il y ait un manque de données précises sur les besoins spécifiques des familles sans activité en matière d'accueil.

Cette absence d'information complique la mise en place de solutions adaptées.

Une réflexion, en lien avec le service emploi insertion de la commune et les services de Pmi, est en cours afin d'identifier des propositions adaptées, en tenant compte des besoins spécifiques des familles sans activité professionnelle.

1.4 L'existant et l'offre d'accueil

1.4.1 Les différents mode d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans

La commune de Santes compte 27 assistantes maternelles en activité. Les départs à la retraite en 2024 ont été compensés par les nouveaux agréments. Le nombre d'assistantes maternelles était en baisse ces dernières années mais celle-ci semble se stabiliser.

Les assistantes maternelles offrent le potentiel de 83 places d'accueil.

Une MAM s'est créée en 2021.

La commune est dotée d'un RPE.

Le Multi-Accueil a une capacité d'accueil de 20 places.

A ce jour 21 familles sont sur liste d'attente.

Un service périscolaire propose une garderie avant et après l'école, un temps méridien ainsi qu'un centre de loisirs le mercredi.

Durant les vacances scolaires (excepté Noël), des centres de loisirs accueillent les enfants à partir de 2 ans.

L'ouverture d'une micro-crèche est ouverte depuis novembre 2024.

1.4.2 La scolarité

Deux écoles maternelles sont implantées sur la commune dont une privée. L'année scolaire 2024-2025, 88 enfants ont été scolarisés en maternelle à l'école privée et 133 enfants ont été scolarisés à l'école maternelle publique.

1.4.3 La vie associative (orientée vers les familles et la petite enfance)

La vie associative de la commune est riche, elle compte notamment :

- Deux associations de parents d'élève, l'APEL de l'École Notre-Dame et L'association Les enfants d'abord de l'école Henri Matisse,
- Assmat Santes, une association d'assistantes maternelles créée en 2023,
- Ma petite tribu, une association qui propose des ressources sont à destination des familles en général et des enfants et/ou des parents en particulier,
- La bibliothèque de la commune qui est à ce jour associative.
- L'association Terrain d'ententes gère un potager participatif à l'entrée du parc de la mairie, à côté des jeux pour enfants. D'une surface d'environ 8000m², ce jardin coconstruit par les habitants comprend différentes installations :
jardinage/maraîchage sur un modèle respectueux de l'environnement, serre, verger, composteur collectif, coin nature, zone de détente et de jeux, ruches (gérées par l'association « l'Abeille noire des Weppes ») ...

1.4.4 Les autres services proposés sur la commune

- 2 écoles primaires : en 2024 208 enfants scolarisés à l'école élémentaire publique et 167 à l'école élémentaire privée,
- Des accueils périscolaires et extrascolaires,
- Le CCAS,
- L'espace culturel Agora (cinéma, théâtre, chants, etc.),
- 3 salles de sport (dont une multisports),
- 2 stades et une zone fitness,
- Un city stade,
- Des espaces verts
- Des commerces
- Des restaurants

- Une zone artisanale
- Des associations,
- PMI.

1.5 Les partenaires

Des acteurs de la Petite enfance publics ou privés, des réseaux de tous types accompagnent le quotidien. C'est une démarche essentielle à l'inclusion des familles et de leurs besoins sur le territoire.

1.5.1 Les partenaires extérieurs

La **Caisse d'Allocations Familiales** : accompagne financièrement et techniquement. La Convention Territoriale Globale est signée avec la commune,

Le **Conseil Départemental du Nord** (avec les services de Protection Maternelle et Infantile et d'accueil du jeune enfant) : délivre l'agrément et réalise le suivi des lieux accueillant les jeunes enfants. Un contrôle des structures est effectué par le médecin ou la puéricultrice de la PMI,

Le **référent santé et accueil inclusif** : travaille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire. Il a pour rôle principal la prévention, accompagne l'équipe et les familles dans l'accueil d'enfants en situation de handicap, assure auprès du personnel des actions d'éducation et de promotion à la santé, ainsi que des formations (gestes d'urgence...),

Les deux **écoles maternelles** de la commune avec des actions « passerelles » entre la crèche et l'école,

Le **Centre Montfort (CAMPS)**,

La **bibliothèque** associative,

Assmat Santes association des assistantes maternelles,

Maison de Santé Pasteur,

Pôle paramédical Agora Santé.

1.5.2 Les partenaires internes

Les familles : Tout au long du projet, le partenariat avec les familles est valorisé car il permet d'accueillir l'enfant dans sa globalité. Ce travail de collaboration est au centre des préoccupations des équipes et indispensable à l'accueil du tout petit,

Le Relais Petite Enfance, amené à partager des temps de travail et de collaboration afin de répondre à l'objectif d'harmonisation du service Petite enfance et de non opposition des deux modes d'accueil,

La **Résidence Autonomie** les Blés D'Or,

Le **service emploi-insertion**,

Les autres services de la collectivité : la chargée de coopération CTG, le CCAS, les ressources humaines, la communication, l'état civil, la culture, le service enfance-jeunesse,

Les élus.

1.6 Historique de la crèche

De 1986 à 2006 une halte-garderie associative constituait le mode d'accueil pour les jeunes enfants de la commune. Les besoins des familles remontés par les services de PMI ont pointé l'insuffisance des réponses apportées face aux besoins des parents, bien que 40 assistantes maternelles soient à l'époque en activité.

La halte-garderie est alors devenue un service municipal et un multi-accueil d'une capacité d'accueil de 12 places. En 2006 le site du MAC a été implanté dans de nouveaux locaux, (ancienne école à laquelle a été adossée une nouvelle extension), et l'agrément de la structure est passé d'une capacité de 12 à 20 places.

En septembre 2023 Mme Legrand, infirmière, directrice de la structure prend sa retraite et est remplacée dans ses fonctions par Mme Vancoppenolle, éducatrice de jeunes enfants.



2 LE PROJET SOCIAL

2.1 Le décret d'août 2000

Les principales innovations du décret sont : autoriser l'assouplissement des horaires d'ouverture des structures d'accueil, décloisonner les différents types d'accueil (régulier et occasionnel), favoriser et renforcer la place des parents, poser en principe l'ouverture à toutes les familles et à tous les enfants. Les demandes de garde nombreuses et diversifiées obligent les professionnels de la petite enfance à faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

Le travail en partenariat, dans un contexte territorial, en liaison avec la politique « petite enfance » de la ville de Santes, revêt une importance primordiale.

2.2 Les modalités de participation des familles

Principe 4 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant : « Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».

L'accueil des enfants s'effectue avec l'implication des parents dans la mesure de leurs possibilités. Le projet pédagogique de l'établissement est croisé avec celui des parents afin de respecter une cohérence éducative auprès des enfants.

Quelle que soit la situation familiale, s'appuyer sur la participation des parents, c'est permettre l'accompagnement de la fonction parentale dans le domaine de l'éducation : prendre en compte les différentes situations familiales, cerner les besoins, les attentes, faire émerger de nouvelles questions et rechercher les réponses les plus adaptées possibles en matière de vie quotidienne, de sécurité...

Cet accompagnement, global et personnalisé des parents, tient compte de la diversité culturelle de notre société et conduit les parents et les professionnels à développer une approche réflexive et critique sur leurs propres représentations et pratiques, sans juger ni stigmatiser.

2.2.1 L'information des familles

Elle se traduit par un échange d'informations lors de :

La première rencontre : Avant l'inscription la directrice reçoit les familles pour échanger autour de leur projet parental, de leurs interrogations et besoins concernant un mode d'accueil et leur présenter le fonctionnement de la structure ainsi que ses valeurs éducatives et pédagogiques,

La validation de l'inscription : un contrat d'accueil est établi selon les besoins tels qu'exprimés par les familles,

Lors de l'adaptation : Les parents ont et prennent le temps de transmettre à la professionnelle référente de leur enfant ses habitudes de vie. Ce sont des moments de rencontre, d'échanges, d'observation et de mise en confiance,

Lors de l'arrivée et du départ de l'enfant : Les parents sont invités à accompagner leur enfant jusqu'à son groupe d'accueil et à partager les informations qu'ils souhaitent avec la professionnelle qui accueille leur enfant. Le soir ils peuvent passer un temps de jeu avec leur enfant et prendre le temps d'échanger avec une professionnelle sur la journée de celui-ci et poser les questions qu'ils souhaitent,

L'espace d'accueil : Un tableau reprend les informations importantes : journée pédagogique, conférence, etc.

Le livret d'accueil de la crèche : Le livret d'accueil de la crèche est remis par mail à chaque famille lors de l'inscription de son enfant. Il développe les valeurs pédagogiques de la structure, donne des

informations sur la vie quotidienne à la crèche, présente l'équipe et reprend quelques éléments du règlement de fonctionnement. Il sera prochainement disponible sur le site de la commune.

2.2.2 Participation des familles à la vie de la structure

Tout au long de l'année, nous proposons aux parents de participer à des moments conviviaux avec leurs enfants et d'échanger avec d'autres familles au sein de la structure. Ces temps forts permettent aux parents de découvrir et d'observer leur enfant dans un environnement différent. Mais aussi, d'avoir la possibilité d'échanger sur divers sujets avec les familles présentes.

Ces moments sont aussi l'occasion de pouvoir approfondir certaines joies, réussites ou questionnements avec l'équipe de la crèche.

Lors de la fête d'été les parents qui ont eu leur demande d'inscription validée sont invités à se joindre à l'équipe et aux familles de la crèche pour ce moment festif.

Le conseil de crèche : Il est offert aux parents la possibilité de constituer un comité de parents.

Le comité de parents (rôle consultatif et de proposition pour tout ce qui touche à la vie quotidienne de l'enfant à la crèche) est consulté lors des réunions de conseil d'établissement qui a lieu 1 fois/an.

Ces réunions permettent la rencontre et les échanges :

- Des parents du comité (représentant les familles d'utilisateurs),
- De la directrice, qui est en charge de l'animation de la réunion,
- D'au moins un représentant du personnel de la crèche,
- De la chargée de coopération convention territoriale globale,
- Des élus en charge de la compétence petite enfance.

Le langage des signes est utilisé avec les plus petits et afin d'intégrer les parents dans cette proposition un livret avec les principaux signes leur est remis à l'arrivée de leur enfant à la crèche.

Un projet prêt de livres pour les familles et les enfants sera développé en 2025.

2.2.3 Actions de soutien à la parentalité proposées

Les actions de soutien à la parentalité ou l'accompagnement à la parentalité, est le fait de reconnaître en chaque parent sa singularité, son histoire et ses désirs de transmission : choix éducatifs, valeurs humaines, croyances...

En d'autres termes, c'est être à côté des parents, dans une relation de confiance mutuelle, pour faire ensemble dans l'intérêt de l'enfant.

Mais c'est aussi une prévention par le biais d'affichage d'articles pédagogiques dans le hall de la crèche ou mise à disposition dans le casier de chaque enfant. Ces articles traitent de problématiques du moment où des orientations pédagogiques de la crèche.

Des cafés de parents autour de différents thèmes : les vaccinations, la séparation, le comportement « agressif », les écrans, la motricité, etc.

Une réunion d'information sur la première scolarisation.

Favoriser l'allaitement maternel : un espace sera prochainement aménagé pour permettre aux mères qui le souhaitent de venir allaiter leur enfant dans un espace préservant leur intimité et la qualité de la relation individuelle avec leur enfant.

En lien avec la Chargée de Coopération Convention Territoriale Globale des actions viendront ponctuer les semaines de la petite enfance à venir.

2.3 Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure

Principe 1 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant : « Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ».

La réforme de la Prestation de service unique (PSU), fondée sur l'accueil à l'heure, favorise le multi-accueil, l'amplitude d'ouverture, l'accueil en urgence, en un mot la diversité d'accueil. Ce sont autant de leviers pour répondre au mieux aux besoins des familles tout en étant attentif au bien-être de l'enfant.

L'accueil en occasionnel permet aux familles de prendre du temps pour la recherche d'emploi, la participation à des formations, etc...

L'ouverture de ces créneaux aux familles sera travaillé en lien avec le service insertion-emploi de la commune (cf. actions partenariales) ainsi des places de dépannage pour l'accueil des enfants dont l'un ou les 2 parents entre(nt) dans un parcours de formation ou d'insertion sociale ou professionnelle seront proposées.

L'accueil d'urgence permet également d'accueillir un enfant dont la famille fait face à une situation particulière. Cet accueil ne s'improvise pas. Enamont, une organisation et une réflexion de l'ensemble des acteurs (petite enfance et autres partenaires) doit permettre de créer un réseau qui simplifie les démarches de la famille et préserve la qualité d'accueil du jeune enfant.

Une attention particulière est portée aux demandes concernant les enfants porteurs de handicap ou orientés par les services de PMI (cf. actions partenariales).

A noter que pour les enfants en situation de handicap ils peuvent être accueillis après évaluation des moyens et de l'accompagnement nécessaire par l'équipe et le médecin référent de la structure. En effet cet accueil se réfléchit ainsi en amont, dans le cadre d'un protocole d'accueil individualisé ou personnalisé, en fonction de la situation.

2.4 Les actions partenariales

Principe 4 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant : « Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »

2.4.1 Avec le RPE et l'association AssmatSantes

La crèche et le RPE maintiennent et alimentent un partenariat. Ces échanges permettent une réflexion et l'orientation des familles inscrites sur liste d'attente vers les assistant.es maternel. Les ayant des places disponibles pour l'accueil des enfants et de décloisonner ainsi les modes d'accueil collectif et individuel.

Aujourd'hui il y a une mutualisation des locaux de la crèche lors des accueils du RPE. Ainsi la crèche et le RPE à partir de 2025 proposeront un temps de rencontre et de partage lors des ateliers d'éveil intergénérationnels, où se retrouvent le personnel de la structure, assistantes maternelles, enfants et personnes âgées de la résidence autonomie.

L'organisation du spectacle de fin d'année 2024 se fait en commun entre les deux services et en lien avec le service culture.

Dans l'organisation d'actions passerelles avec les deux écoles maternelles de la commune le RPE a été associé (création d'une fiche navette concernant chaque enfant scolarisé, ateliers parents-enfants à l'école avant la rentrée).

Une réflexion commune RPE crèche et association AssmatSantes est engagée pour développer des actions : intergénérationnelles, fête de fin d'année, partage et mutualisation des espaces, actions passerelles.

2.4.2 Avec la Résidence Autonomie

Nous avons axé un volet de notre projet pédagogique sur la rencontre intergénérationnelle, convaincus de la richesse sans limites du rapprochement entre les générations.

L'intérêt de cette démarche réside essentiellement dans le contact entre les deux générations. Il repose sur les notions de partages et d'échanges et peut se faire à travers différents ateliers (pour

2025 : éveil musical et éveil corporel).
Le RPE est inclus dans ce projet.

2.4.3 Avec les deux écoles maternelles de la commune

Résultat d'un partenariat avec les deux établissements scolaires, le RPE, la crèche et la chargée de coopération CTG, qui a pour but de converger vers le bien-être de l'enfant et répondre aux attentes des familles.

Les actions passerelles représentent une opportunité pour accompagner les familles à entrer dans l'école et facilitent la connaissance réciproque.

Chaque année à partir du mois de mai, plusieurs visites sont organisées dans les 2 écoles (proches de la crèche) de la commune. Les enfants sont répartis en plusieurs groupes et vont passer au moins 2 matinées dans leur future école accompagnés des professionnelles de la crèche. Cela leur permet d'avoir un premier contact avec l'école, les instituteurs, les ATSEMs et d'appréhender la vie en petite section. Ces visites sécurisent parents et enfants avant la rentrée scolaire.

Une fiche d'information concernant les enfants scolarisables en petite section (navette entre crèche, assistantes maternelles, parents et écoles) a été créée en concertation avec la crèche, le RPE, les directrices d'écoles, les ATSEMs et la chargée de coopération CTG.

Un atelier parent-enfant très proche de la rentrée des classes est proposé dans les deux écoles depuis 2024. Ils sont ouverts à toutes les familles dont l'enfant sera scolarisé en petite section lors de la prochaine rentrée.

2.4.4 Avec les accueils de loisirs

Il y a une réflexion amorcée avec la chargée de coopération CTG pour développer des passerelles entre la crèche et les accueils de loisir.

2.4.5 Avec le service emploi-insertion

Une réflexion commune favorisant l'insertion professionnelle des parents est née il y a peu entre le service emploi-insertion, la crèche, le RPE, les élus et la chargée de coopération CTG.

La crèche communique les créneaux disponibles au responsable du service emploi-insertion. Il pourra ainsi mettre en lien les familles en démarche d'insertion à l'emploi et la crèche.

Une communication sera faite régulièrement à l'ensemble des familles de la commune afin de leur permettre de se saisir de ce dispositif.

2.4.6 Avec le référent santé et accueil inclusif et la maison de santé Pasteur

Le Docteur Rolland travaille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire. Elle a pour rôle principal la prévention, accompagne l'équipe et les familles dans l'accueil d'enfants en situation de handicap, assure auprès du personnel des actions d'éducation et de promotion à la santé, ainsi que des formations (gestes d'urgence...).

Depuis juillet 2024 anime un café de parents autour de la vaccination et souhaite participer aux actions de soutien à la parentalité qui seront développées par la crèche.

Le docteur Rolland exerce son activité de médecin généraliste au sein de la maison santé Pasteur. Divers professionnels (médecin, orthophoniste, etc.) y sont associés. Un de leurs axes de travail avec les familles est l'exposition aux écrans et l'équipe propose à la crèche un partenariat pour accompagner les familles dans ce cadre.

2.4.7 Avec le service de PMI

Des permanences concernant les consultations de la PMI ont lieu deux fois par mois à la crèche. Cela peut favoriser le lien entre la crèche, le RPE et les professionnels de la PMI.

Ces échanges doivent être développés afin de favoriser l'accès aux modes d'accueil pour les familles en difficulté sociale et/ou éducative ainsi que pour contribuer à l'inclusion des familles et mieux connaître leurs besoins. Une réunion de concertation est organisée en 2024 avec cet objectif. La volonté de la crèche et également d'associer ces services aux actions de soutien à la parentalité mises en place par la crèche.

2.4.8 Avec le centre Monfort (CAMPS)

Une fois par an les enfants de la crèche bénéficient (si autorisation des parents) d'un test de dépistage auditif.

Les actions partenariales avec le CAMPS sont certainement à développer pour répondre davantage aux besoins spécifiques des enfants porteurs de handicaps ou avec des difficultés particulières.

2.4.9 Avec la CAF

Elle garantit un accompagnement technique et financier à travers un contrat de prestation de service unique (PSU) et une convention territoriale globale (CTG).

2.4.10 Avec les associations de la commune

La structure souhaite aussi créer du lien avec certaines associations de la commune (Bibliothèque, terrain d'entente).

2.4.11 Avec le pôle médical Agora Santé

L'équipe est accompagnée par un kinésithérapeute lors de journées pédagogique pour la prévention des TMS.

3 LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 L'éducation environnementale

Principe 8 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant : « J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. »

L'équipe de la crèche doit être soucieuse d'offrir un cadre sain et accueillant aux enfants. En parallèle, elle s'engagera à les sensibiliser au respect de l'environnement.

Elle cherchera donc à mettre en place des actions pour préserver l'environnement et éveiller les enfants à la richesse de la nature

3.1.1 Les repas

- En collaboration avec le prestataire (croc la vie) proposer des aliments de saison, biologique pour les repas,
- Limiter le volume des déchets et maîtriser le gaspillage alimentaire en assurant une meilleure gestion des quantités,
- Opérer le tri sélectif des restes alimentaires et contenants,
- Les menus sont mis en ligne sur le site internet de la commune et affichés dans la crèche,
- Utilisation de vaisselle en verre, porcelaine ou inox.

A noter que suite à la loi Egalim à partir de janvier 2025 il sera interdit d'utiliser des contenants alimentaires en plastique pour la cuisson, le réchauffage ou le service des repas dans les crèches. Cette mesure inscrite dans la loi Egalim, vise à protéger la santé de jeunes enfants et à préserver l'environnement.

3.1.2 Les soins

- Utiliser des serviettes lavables pour le change des enfants et diminuer le nombre de lessives en conservant la serviette sur la journée (sauf si elle est souillée),
- Utiliser des gants de toilette le débarbouillage des repas,
- Lors du change des couches, utilisation de préférence de l'eau et du savon.

3.1.3 Les gestes au quotidien

- Mettre à disposition des parents des sur-chaussures lavables et non jetables,
- Eteindre la lumière en sortant d'une pièce,
- Réutiliser du papier comme brouillon,
- Limiter l'impression des mails à ceux qui sont nécessaires,
- Utiliser des produits respectueux de l'environnement pour l'entretien des locaux,
- Utiliser des piles rechargeables, mettre à disposition un point de collecte des piles usagées au sein de l'établissement,
- Choix d'une référente projet développement durable au sein de l'équipe.

3.2 Les activités proposées aux enfants

Principe 6 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant : « Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »

- Encourager les activités dans le jardin (motricité, jeux de ballons, vélos, observation des insectes, etc.),

- Encourager les promenades à l'extérieur (marché, parc de la mairie, etc.).

3.3 Les projets

- Aménagement du jardin de la crèche : carrés potagers, bac à compost,
- Travailler en partenariat avec l'association terrain d'entente pour le projet aménagement et les ateliers jardinage,
- Développer un projet jardinage avec le RPE et la Résidence Autonomie,
- Installer deux serres sur pieds à l'intérieur de la crèche (plantations d'herbes aromatiques, etc.), les serres seront à disposition pour les enfants de la crèche et du RPE,
- Développer les activités en lien avec la nature proposées aux enfants (création de sacs à odeur, utilisation de matériel de récup, peinture avec des fruits et légumes, atelier cuisine, etc.),
- Formation de l'équipe au tri sélectif,
- Travailler à l'échange de matériel entre structures (accueils de loisirs maternelles) en fonction des besoins.

3.4 Conclusion

C'est en sensibilisant dès le plus jeune âge que les enfants adopteront les bons gestes et les bons réflexes très tôt. L'équipe professionnelle a conscience de son rôle éducatif sur les enfants d'aujourd'hui pour qu'ils deviennent demain des adultes respectueux de leur environnement. Il apparaît donc essentiel de créer un lien entre le projet pédagogique et le développement durable.

Nous sommes conscientes que nous avons encore une grande marge d'action pour nous améliorer en ce sens, notamment autour de l'éducation auprès des enfants. C'est pourquoi nous mettrons à contribution les équipes pour y travailler durant les mois et les années à venir pour pouvoir proposer des attitudes en adéquation avec nos ambitions environnementales.

LA NATURE 2/2

La nature est essentiel au développement de l'enfant.
Mais comment la faire rentrer dans nos vies ?

À L'INTÉRIEUR, RÉSERVER UN ESPACE AUX TRÉSORS
(À LA MAISON, À LA CRÈCHE, À L'ÉCOLE...)



OUVRIR GRAND LES YEUX ET S'APERCEVOIR
QUE LA NATURE EST PARTOUT !



ADAPTER LES VÊTEMENTS
ET PAS SEULEMENT POUR LES ENFANTS !

Suivant la saison :
au chaud, au sec, libre de ses mouvements.



S'ÉMERVEILLER AVEC L'ENFANT.
VOTRE ENFANT INTÉRIEUR EST LÀ, QUELQUE PART.

C'est quoi, ça ?

Je ne sais pas,
mais ses couleurs
sont magnifiques !



FAVORISER LE JEU LIBRE ET L'EXPLORATION.

Je reste en retrait, présente
et disponible. J'observe.



CRÉER ET FABRIQUER AVEC LA NATURE.

Faire soi-même, ne rien attendre
de l'enfant et lui laisser une place.



 BOUGRIBOILLONS.FR

pour  peritenfance